

AGENCE DU LITTORAL

MONTANT DES COMMISSIONS TTC

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

BAREME APPLICABLE A COMPTER DU 1^{er} JUIN 2019

Honoraires charge acquéreur (sauf convention expresse différente entre les parties qui sera stipulée dans le mandat de vente).

(article 121-2 du code de la consommation et art. 2 de l'arrêté du 10 Janvier 2017)

<u>PRIX DE VENTE HORS HONORAIRES</u>	<u>COMMISSION APPLIQUEE</u>
Moins de 80 000 €	Forfait de 5 000 € TTC
80 001 € à 200 000 €	7% du prix net vendeur
200 001 € à 350 000 €	6% du prix net vendeur
350 001 € à 500 000 €	5% du prix net vendeur
500 001 € à 800 000 €	4,5% du prix net vendeur
800 001 € et au-delà	4% du prix net vendeur

Le montant de la commission est calculé TVA incluse.

LE GERANT :



Jean-Louis YON

----- TOUTES TRANSACTIONS IMMOBILIERES -----

11, rue de la République – 14600 HONFLEUR – Tél. 02 31 89 30 30

agencedulittoral-honfleur@wanadoo.fr

carte professionnelle n° CPI 1402 2015 000 002 879- Caisse de garantie SOCAF 26 av. de Suffren 75015 PARIS
S.A.R.L. Invest-Immo capital de 7622,45 € - RCS Honfleur B 397 669 920